

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

13893

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5685 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEKKAT Mohamed

Date de naissance : 1936

Adresse : 32, lotissement Sindibad Ain Diab - Casablanca

Tél. : 06.13.07.46.42 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Driss DRISSI TOUZANI
Chirurgien Dentiste Spécialiste
Parodontologie - Implantologie
Chirurgie Buccale
Tel : 022 20 28 24

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/11/2019

Nom et prénom du malade : SEKKAT Mohamed

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Faciale Dentaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : *Abdelhak*

Le : 16/11/2019

25 DEC 2019

MUPRAS

ACUEIL

25 DEC 2019

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient														
	41M11 22 Traitement Cariologique	D ₇₈	COEFFICIENT DES TRAVAUX $D_{78} + D_{75} \times 2$	MONTANTS DES SOINS 16000fr.													
	41M19 22 Composit	D ₇₅															
	41M11 23 Traitement Cariologique	D ₇₈															
	41M11 23 Composit	D ₇₅															
ODF PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX $D_{200} \times 2$	MONTANTS DES SOINS 120000fr.
H	25533412	21433552															
D	00000000	00000000															
B	00000000	00000000															
G	35533411	11433553															
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p> <p>Couronne Ceramique 22 et 23</p>																
				DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION 15/11/9												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Parodontologie Implantologie

Chirurgie Buccale

Tel: 022 20.28.24

Dr DRISSI TOUZANI Driss
Chirurgien Dentiste
76, Bd d'Anfa 2ème étage N°
20

20150 casablanca Maroc

Tél: 05 22 20 28 24

ICE: 001633493000037
INP: 094010568
IF: 40200254

Note d'honoraire N°: 107-F-2019

Date : 15/11/2019

SEKKAT nadia

Nom de l'acte	Code	Lettre clé+Coeff	Dent(s)	Montant
TRAITEMENT CANALAIRES MONORADICULE	D704	D 10	22	800,00 DH
TRAITEMENT CANALAIRES MONORADICULE	D704	D 10	23	800,00 DH
				TOTAL 1 600,00 DH

Mode règlement :

Arrêté le montant de la facture à la somme de :

Mille six cent DH

Signature du praticien

Dr Driss DRISSI TOUZANI
Chirurgien Dentiste Spécialiste
Parodontologie - Implantologie
Chirurgie Buccale
Tél : 0522 20.28.24

Dr DRISSI TOUZANI Driss
Chirurgien Dentiste
76, Bd d'Anfa 2éme étage N°
20

20150 casablanca Maroc

Tél: 05 22 20 28 24

ICE: 001633493000037
INP: 094010568
IF: 40200254

Note d'honoraire N°: 108-F-2019

Date : 15/11/2019

SEKKAT nadia

Nom de l'acte	Code	Lettre clé+Coeff	Dent(s)	Montant
COURONNE CFAO	D900	D 200	22	6 000,00 DH
COURONNE CFAO	D900	D 200	23	6 000,00 DH
				TOTAL 12 000,00 DH

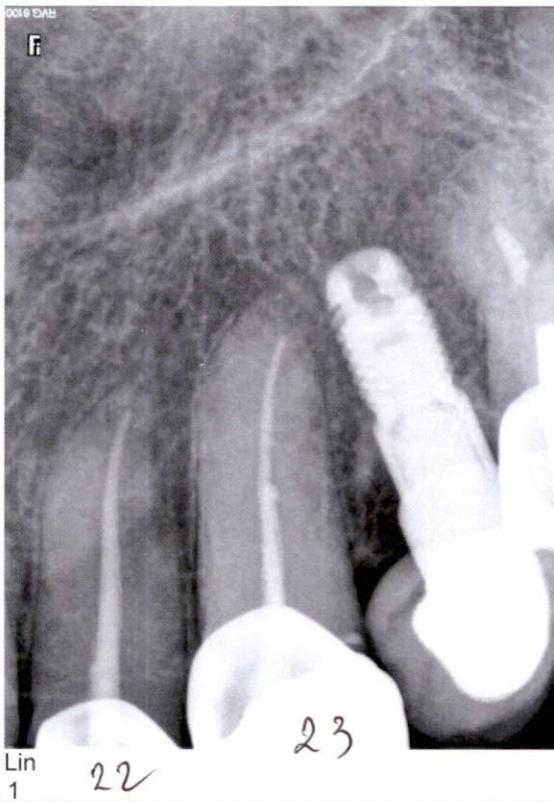
Mode règlement :

Arrété le montant de la facture à la somme de :

Douze mille DH

Signature du praticien

Dr Driss DRISSI TOUZANI
Chirurgien Dentiste Spécialiste
Parodontologie Chirurgie Dentaire
Chirurgie Buccale
Tél : 05 22 20 28 24



~~Dr DRISSE TOUZANI
Chirurgien Dentiste Spécialiste
parodontologie - implantologie
Chirurgie Buccale
Tel : 022 20.28.24~~

